



Sus scrofa, urbi estourbi

La présence du sanglier en petite et grande couronne parisienne est une réalité qui implique des modalités de gestion adaptées et des interventions spécifiques. En ce sens, il convient de distinguer les espaces urbains des zones périurbaines et rurales souvent entremêlés et de définir un niveau de «chassabilité». Le propos s'attarde sur les pratiques mises en œuvre pour la chasse au bois de Notre Dame dans le Val de Marne et l'opération de destruction en Forêt de Saint Germain dans les Yvelines.

La région parisienne est à la fois très urbanisée et très rurale avec une zone périurbaine en progression constante. Ainsi les habitats naturels sont régulièrement fractionnés bien qu'il subsiste des corridors biologiques de la périphérie vers la capitale. Il se crée de façon corollaire de plus en plus de refuges urbains ou périurbains. Ceux-ci ont été colonisés et continuent de l'être par cette espèce opportuniste en provenance des zones rurales.

Par ailleurs les 30 000 chasseurs qui habitent dans les départements gérés par la FIC Paris-HSV (75, 92, 93, 94) et la FICEVY (78, 91,95) contribuent à maintenir une volonté de chasse forte sur les territoires où s'impose une gestion avisée des animaux en lien avec l'engouement constaté pour la bête noire et les tarifs pratiqués.

De façon lapidaire ce contexte engendre trois types de désagréments :

- Les collisions
- Les dégâts en zone pavillonnaire et les dégâts sur les récoltes agricoles.
- Une méconnaissance de la part du sanglier des limites entre l'urbi et l'orbi qui provoque une panique lorsque celui-ci s'aventure dans la cité et engendre des interventions rocambolesques.

Pourtant la présence et la gestion du sanglier en zone périurbaine sont des enjeux importants. La chasse permet d'assurer des ressources financières non négligeables à des massifs forestiers et des espaces agricoles, véritables poumons verts et réservoirs de biodiversité. La présence de sanglier renforce le «côté sauvage» de ces espaces naturels pas encore tout à fait artificialisés et aseptisés. Celle-ci permet d'ancrer dans les esprits citadins la réalité et la proximité de la chasse qui n'est pas une activité réservée à la lointaine «campagne» (ce n'est pas du vu à la télé, mais c'est du vu à côté de chez soi). Enfin, c'est aussi démontrer que la forêt peut se partager entre les différents utilisateurs, et faire accepter que la faune sauvage se gère par la chasse ou des opérations de régulation.

Ainsi la gestion du sanglier passe par la mise en œuvre de moyens spécifiques :

- Définition du niveau de présence du sanglier dans les massifs périurbains en fonction de la «chassabilité» et suivi attentif des zones urbaines avec un dialogue permanent entre les fédérations de chasseurs, les services de l'état, les sociétés de chasse locales.
- Capacité d'intervention sécurisée, efficace et rapide dans les zones où le sanglier n'a pas sa place.
- Formation et information des responsables de territoires et des chasseurs aux conditions de sécurité à la chasse dans ces environnements très fréquentés.
- Adaptation de la pression de chasse en zones périurbaines afin de cantonner les populations dans les massifs ruraux.